



Pau, le 13 janvier 2025

Enquête DGH - effectifs : préparer le rentrée 2025

Afin de préparer le CSA-D du 7 février prochain (date à confirmer dans la période politique particulière) nous vous demandons de nous faire remonter - voir ci-dessus numéros de téléphone et adresse mail - les informations de votre établissement concernant la rentrée prochaine (DGH et effectifs). Les chef.fes d'établissement sont actuellement en phase de dialogue avec la DSDEN. Il convient donc de leur demander les éléments dont ils-elles disposent.

NB : la censure a fait tomber le projet de budget 2025 et les 4000 suppressions de postes d'enseignant.es. Aucun CA ne pourra donc avoir lieu tant que les instances ministérielles et académiques ne se sont pas tenues.

Enquête sur l'identification dans Pronote des absences pour raisons syndicales : les rendre visibles !

Nous vous demandons de nous faire savoir le libellé sous lequel votre chef.fe d'établissement fait apparaître dans Pronote vos absences réglementaires pour **participation** à une instance **syndicale** (stage organisé par le SNES ou la FSU, congrès syndical...) ou pour des convocations aux instances paritaires. Le motif « absence personnelle » ne convient pas à ces situations. **Doit figurer le motif « absence administrative ».**

Par ailleurs nous rappelons que lorsqu'un.e enseignant.e dépose une demande d'autorisation d'absence pour participer à un stage syndical, le/la chef.fe d'établissement doit la **faire parvenir au rectorat**. La DPE édite alors un arrêté plaçant pour une journée l'enseignant.e en congé de formation syndicale, le renvoie à l'établissement et le/la chef.fe d'établissement doit vous le transmettre. Le/la stagiaire est ainsi couvert.e **en cas d'accident** lors du trajet ou sur le lieu du stage. C'est pourquoi il est important de déposer sa demande de participation à un stage de formation syndicale un mois auparavant même si le stage a lieu un jour où vous n'assurez pas de cours.

AESH : grève le jeudi 16 janvier !

L'intersyndicale de l'Éducation FSU-CGT-SNALC-SUD appelle les AESH à une **journée de mobilisation et de grève** le jeudi 16 janvier 2025.

Les **conditions de travail** de ces agent.e-s ne cessent de se détériorer : augmentation du nombre d'élèves à accompagner, placement sur plusieurs établissements, emplois du temps modifiés à la dernière minute, temps incomplets imposés, rémunération au rabais pour une mission d'inclusion pourtant essentielle à notre École républicaine.

Le SNES-FSU revendique :

- la **création d'un corps de catégorie B** pour les AESH.
- une augmentation significative des rémunérations sur toute la carrière ;
- la reconnaissance d'un temps complet sur la base d'un accompagnement élève de 24 heures, sans ajouter de nouvelles missions sur le temps périscolaire
- et l'abandon des PIAL, des PAS et de la politique de mutualisation des moyens.

Nous réclamons un recrutement massif d'AESH à hauteur des besoins. En effet, il est intolérable que des élèves en situation de handicap, soit laissés.e-s seul.e-s dans des classes entières, sans l'aide humaine supplémentaire nécessaire, alors qu'une notification de la MDPH signale qu'ils/elles doivent être accompagné-es.

Des visuels et des tracts sont disponibles ici :

<https://www.snes.edu/agissons/campagnes/aesh-des-personnels-precarises-sacrifies-et-invisibilises/>

Rassemblement à Pau à 12h00 devant la DSDEN (Place d'Espagne)

Circulaires rectorales

Accès au corps des agrégé.es par liste d'aptitude

La circulaire a enfin été publiée et est disponible dans l'intranet du rectorat. Les demandes sont à faire avant le 23 janvier sur i-prof <https://www.ac-bordeaux.fr/service-i-prof-i-professionnel-122474>

Vous trouverez des éléments et statistiques ici : <https://www.bordeaux.snes.edu/Access-au-corps-des-agrege-e-s-par-liste-d-aptitude-2024-2025.html>

Temps partiels

Une **erreur** s'est glissée dans le flyer du rectorat accompagnant la circulaire temps partiels rentrée 2025. Ce flyer mentionne qu'après 5 ans à temps partiel, il faut reprendre à temps complet 18 mois avant de pouvoir redemander un temps partiel. Une telle réglementation existe pour les disponibilités, **pas pour les temps partiels**. Le SNES-FSU l'a signalé au rectorat courant décembre, puis lors d'une audience au rectorat début janvier. Vendredi 10 janvier la directrice de la DPE a reconnu l'erreur. Le flyer va être modifié.

Détachement dans le corps des enseignant.e.s, CPE, PSY-EN, PE

La circulaire a été publiée le 6 janvier 2025. Les demandes de détachement sont à faire via une application dédiée - lien indiqué dans la circulaire - avant le 7 février.

NB : ce dispositif ne concerne pas les demandes de changement de discipline. La demande de détachement peut-être traitée favorablement lorsqu'elle concerne une discipline où il manque des enseignant.es, mais a peu de chance d'aboutir lorsqu'il n'y a pas de besoin (CPE, documentation, EPS...).

Mutations inter-académiques

Le SNES-FSU de l'académie de Bordeaux a été reçu au rectorat début janvier par la directrice de la DPE et le responsable des mutations pour présenter les **dossiers médicaux** des collègues l'ayant contacté. Le DRH n'a pas pu cette année être présent à cette audience.

Les barèmes calculés par l'administration ont été portés à la connaissance des demandeurs de mutation vendredi 10 janvier, bonification médicale éventuelle incluse (il n'y aura pas ajout des 1000 points après le 10 janvier). Les demandeurs de mutation souhaitant que le **SNES-FSU vérifie** leurs barèmes et intervienne auprès des services en cas de désaccord avec les calculs de l'administration, doivent **impérativement envoyer** leurs **vœux** et une copie d'écran des barèmes retenus à permanence@bordeaux.snes.edu dans le courant de la **semaine du 13 janvier**. Les **commissaires paritaires du SNES-FSU** se réuniront à Bordeaux les lundi 20, mardi 21 et mercredi 22 janvier pour travailler spécifiquement sur ces barèmes, et pourront à cette occasion dialoguer de vive voix avec l'administration.

La date **limite** pour **contester et/ou modifier** les vœux est le **27 janvier**. Le rectorat fera remonter au ministère les demandes de mutations fin janvier et il ne sera alors plus possible d'intervenir localement. Les **résultats** des mutations sont **prévus le 12 mars**. Le secteur emploi du SNES-FSU national se chargera alors d'accompagner les collègues pour un éventuel recours.

Mutations TZR

La **FSU** a été reçue en audience le 6 janvier au sujet des TZR et des contractuel.les. Concernant les TZR elle a fait diverses **propositions** à l'administration : dé plafonner la bonification TZR (400 points pour 5 ans et plus), afficher la liste des RAD avec la mention vacant/occupé, publier un barème transparent pour les RAD, prévoir un trajet de 40 minutes de route aller maximum, possibilité d'affectation à l'année lorsqu'il y a un BMP dans le RAD ou dans un établissement voisin.... **L'administration s'est engagée à étudier** ces propositions et éventuellement à faire des simulations pour en étudier les conséquences.